



Montreuil, le 06 décembre 2016

RH 657**AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL****L'ULTRA FLEXIBILITE !**

Réunissant les organisations syndicales à un « comité de lecture » le mercredi 30 novembre 2016, la direction s'est empressée d'indiquer qu'elle restait seule décisionnaire dans la réécriture du RH 657 et que celui-ci ne ferait l'objet d'aucune négociation sur le contenu. Elle est accompagnée dans cette démarche par l'UNSA et la CFDT, signataires de l'accord d'entreprise en juin dernier.

Evoquant un simple toilettage du RH 657, la direction entend pourtant régler le travail sans tenir compte des légitimes revendications des cheminots de la SUGE en matière de santé, de sécurité, de droit au repos, d'équilibre vie personnelle/vie professionnelle.

Pour rappel, le RH 657 est le fruit de la négociation collective dans le cadre de l'accord 35 heures signé, entre autres, par la CGT.

Refusant tout débat, la direction entend faire du RH 657 une annexe non négociable, qu'il lui suffirait simplement d'agrafer sans aucune forme de négociations, à l'accord d'entreprise.

Aujourd'hui, tel que repris dans l'accord d'entreprise, l'engagement de dispositions au moins aussi favorables n'est pas respecté et la date de mise en application de l'accord est anticipé par certaines baronnies.

En d'autres termes, le RH 657 prévoit un délai de prévenance d'une heure pour modifier les prises de service des cheminots de la SUGE. Qui plus est, la liste des circonstances permettant d'utiliser ce délai de prévenance étant relativement étendue, les portes seront désormais grandes ouvertes pour permettre à chaque direction SUGE de l'utiliser quotidiennement pour pallier au manque d'effectifs.

Le RH 657 tel que voulu par la direction, et dont le toilettage ramène le contenu à figurer sur une seule page, sera applicable à compter du 12 décembre 2016.

Le soutien inconditionnel de l'UNSA et de la CFDT à la réécriture du RH 657 par la direction doit amener les cheminots de la SUGE à mesurer les conséquences de cette disposition sur leur quotidien.

La volonté affichée par le gouvernement, mais aussi pour ceux qui aspirent à diriger le pays, à éliminer l'EPIC de tête se précise de jour en jour.

La Direction anticipe, dans le même temps, l'externalisation des tâches des cheminots de la SUGE, voire leur privatisation.

Le professionnalisme, quel que soit le grade, des agents de la SUGE n'est plus à démontrer. Il doit au contraire recevoir la reconnaissance qui lui est due tant sur les plans du salaire, du déroulement de carrière mais aussi de la sûreté et de la sécurité avec des conditions de travail et de vie améliorées.

La Fédération CGT des Cheminots appelle les cheminots de la SUGE à déployer des initiatives revendicatives dans leurs régions, sur leurs sites, à partir de leurs revendications ; pour repousser la mise à sac de leurs métiers.